



**Intervention de Monsieur le Directeur de l'ENM :  
Accueil de la promotion 2018 des auditeurs de Justice  
Lundi 29 janvier 2018 à 10h**

Chères auditrices et chers auditeurs de la promotion 2018,

29 janvier et 2 février 2018 : voici deux dates qui devraient rester gravées à tout jamais dans votre mémoire !

La première, celle d'aujourd'hui même, car il s'agit de votre première journée à l'École nationale de la magistrature, la seconde, celle de vendredi prochain, car vous prêterez chacun très solennellement en présence de la Garde des Sceaux, du Premier Président et du Procureur Général de la Cour de Cassation, mais aussi en présence de vos proches, le serment de garder le secret professionnel et de vous conduire en tout comme un digne et loyal auditeur de justice.

Cette première journée à l'ENM vient couronner de succès des années d'études supérieures, de travail aride et, pour certains d'entre vous admis sur dossier par la commission d'avancement au titre de l'article 18-1, un parcours et un engagement professionnel élogieux.

Ce succès vous le devez à votre volonté, à votre détermination et à votre courage d'affronter les multiples obstacles qui mènent jusqu'à la porte d'entrée de cette école de l'excellence républicaine. Soyez en chaleureusement et très sincèrement félicités car ceux qui ont franchi cette même porte avant vous connaissent les sacrifices et les efforts qu'il faut déployer pour y parvenir.

Mais je n'oublie pas non plus, à cet instant, de saluer le dévouement de vos proches qui vous ont entourés, conseillés, encouragés et aidés dans les moments difficiles.

Que seriez-vous devenus, que serions-nous tous devenus, sans ces personnes qui ont participé à la structuration de votre personnalité et de votre intelligence.

Nous sommes tous le fruit d'une histoire, heureuse ou parfois malheureuse, qui nous a façonnés et vous, qui allez bientôt juger vos concitoyens, vous devez la connaître - c'est-à-dire vous connaître - pour pouvoir vous en dégager et exercer votre mission dans la plus grande indépendance, en vous méfiant de vous-même et de vos certitudes.

Juger ses concitoyens exige de l'humilité, de la compétence, des capacités d'écoute, de l'impartialité, de l'indépendance et souvent du courage.

C'est un honneur mais c'est aussi et surtout une charge à l'égard du peuple français au nom duquel vous rendrez la justice de demain.

Vous êtes entrés dans cette Ecole ce matin étudiants ou jeunes professionnels du Droit : vous allez en ressortir ce soir futurs magistrats et cette métamorphose progressive, encore invisible, devra dorénavant être présente dans vos esprits pendant les 31 mois de votre formation.

Vous devez en effet avoir conscience qu'en votre qualité d'auditrice ou d'auditeur de justice, vous n'êtes plus de simples étudiants : vous représentez, au même titre qu'un magistrat, l'institution judiciaire à laquelle vous appartenez, dans tous les actes de votre vie professionnelle bien sûr, mais également personnelle.

Vous engagerez ainsi la justice de votre pays, un peu plus que votre seule personne, par vos paroles, par vos écrits et par votre comportement.

En effet, le justiciable est en droit d'attendre de celle ou de celui qui se prépare à rendre la Justice un comportement digne, loyal, mesuré et respectueux de la Loi et des institutions républicaines.

Et à chaque fois que vous aurez un doute sur l'image de la Justice que renvoie telle parole ou tel écrit pouvant être ressentis par certains de vos concitoyens comme excessif ou polémique, telle ou telle attitude pouvant être appréciée comme décalée ou provocatrice, abstenez-vous.

Un bon magistrat est un magistrat mesuré, pondéré et prudent qui sait qu'une parole malheureuse ou trop rapide peut être aujourd'hui aussi dévastatrice qu'un acte.

Ce qui m'amène tout naturellement à appeler très solennellement votre attention sur votre usage des réseaux sociaux.

Certains de vos prédécesseurs ont en effet mis un certain temps avant de comprendre qu'ils ne pouvaient plus s'exprimer sur leur compte Twitter ou sur leur page Facebook comme ils le faisaient auparavant, notamment pour exprimer leurs opinions diverses et variées, avec parfois un humour relevant plus d'une cour de récréation de collège que d'une grande école de la République ou encore pour commenter la qualité des intervenants venant à l'ENM.

Que les choses soient claires : le magistrat peut participer publiquement, en sa qualité d'expert, aux débats qui traversent notre société mais en veillant en permanence à ce que sa parole ne vienne pas rompre ensuite le lien de confiance qui doit exister, notamment sur le terrain de l'impartialité, avec le justiciable.

Dès lors, je ne saurai que trop vous conseiller de vous poser les 4 questions suivantes avant toute prise de position ou toute expression publique et notamment sur les réseaux sociaux :

- 1<sup>ère</sup> question : Ce que j'ai à dire relève-t-il d'un débat d'intérêt général qui anime la société française ?
- 2<sup>ème</sup> question : Suis-je légitime et pour quelle raison à défendre telle ou telle position ?
- 3<sup>ème</sup> question : Mes propos sont-ils de nature à porter atteinte à la confiance que le citoyen doit avoir dans sa justice ?
- 4<sup>ème</sup> question : Mon impartialité pourra-t-elle être mise en cause par la suite, si la question débattue m'est soumise en ma qualité de magistrat ?

Vous l'avez compris, vous n'êtes plus, en votre qualité d'autorité judiciaire, des citoyens tout à fait comme les autres : non pas que cette qualité, vous donne plus droits, bien au contraire, elle vous appelle à plus de prudence en raison de vos futures responsabilités.

Le Président de la République rappelait à l'audience solennelle de la Cour de cassation du 15 janvier dernier que « ...l'Etat de droit est le cœur de la démocratie politique et que par conséquent,

*l'institution judiciaire occupe dans notre système démocratique une place centrale. Elle s'inscrit en effet à la confluence et dans la tension de ce qui, chaque jour, fabrique notre vie démocratique ».*

Vous le savez, par l'interprétation qu'il fait de la Loi, le magistrat est source de droit et, à ce titre, il participe à la définition du bien commun, avec pour seule légitimité, sa compétence et son éthique.

Votre place au sein de la société mais également au sein de l'Etat, vous oblige donc à être à l'écoute des évolutions de notre monde en lien permanent avec les autres acteurs publics et privés et en étant conscients des immenses attentes de nos contemporains à l'égard de la Justice mais tout en préservant la juste distance indispensable à votre indépendance.

A cet égard, vous arrivez pour exercer ces difficiles mais passionnantes fonctions à une période de grands changements pour ne pas dire de grande instabilité et je sais que vous en avez déjà conscience.

En effet, quel domaine de la vie juridictionnelle n'est pas en plein questionnement sur son devenir ? Ainsi, quelle réforme de procédure pénale et de procédure civile permettra d'aboutir à une vraie simplification du fonctionnement de notre institution judiciaire afin de recentrer les magistrats sur leur mission essentielle, celle de trancher les questions de Droit ?

Quel impact aura le développement de la justice numérique dans nos relations avec les justiciables et avec les avocats : plus d'efficacité, de fluidité mais avec le risque réel d'une déshumanisation dont certains effets se font déjà ressentir ?

L'intelligence artificielle, les algorithmes et le Big Data pourront-ils se substituer au moins partiellement au magistrat ?

Faut-il déjudiciariser tous les contentieux où la plus-value apportée par le magistrat n'est pas évidente, comme le divorce par consentement mutuel, en faveur de la médiation, de la procédure participative ou d'autres modalités de règlement amiables des conflits ?

Stéphane NOEL, président du Tribunal de grande Instance de Créteil qui viendra prochainement évoquer avec vous les questions de « savoir-faire et de savoir-être » lorsque l'on est magistrat, disait encore récemment que le « *le juge doit accepter l'idée qu'il n'est pas forcément le meilleur acteur pour régler un litige* ».

Et encore, quel doit-être le statut rénové du Parquet ?

Le Président de la République y a largement répondu le 15 janvier dernier, je le cite : «*...il est normal qu'un gouvernement qui porte une politique pénale puisse la défendre, l'expliquer, en répondre, qu'elle puisse être débattue et le parquet doit donc continuer à mes yeux à appartenir à une chaîne hiérarchique dont le sommet est une autorité qui porte cette responsabilité politique, l'assume, car c'est l'exécutif qui est dépositaire du mandat du peuple. Je crois à la nécessité d'une politique pénale donc définie par l'exécutif, responsable devant le parlement et appliquée par le Parquet.* ».

Pour autant, le chef de l'Etat a également annoncé que les magistrats du Parquet seront nommés après avis conforme du Conseil supérieur de la magistrature et bénéficieront en matière disciplinaire de la même procédure que les magistrats du Siègre.

En tout état de cause et indépendamment du statut des magistrats du ministère public, Jean-Claude MARIN, Procureur Général de la Cour de cassation, rappelait à cette même audience de rentrée que, je le cite : « *la configuration du Parquet à la française est atypique....Plus qu'un organe de poursuites, ce parquet est un véritable régulateur social dont la mission dépasse largement les frontières du code*

*de procédure pénale pour exiger qu'il s'investisse dans la cité mais aussi dans les champs économiques, sociaux et sociétaux.*

*Interlocuteur de chaque instant des responsables publics et de la société civile, véritable passerelle jetée entre la Justice et le citoyen, entre la machine judiciaire et les victimes, entre la vérité publiée et la vérité judiciaire ».*

Que cette belle définition du rôle du magistrat du parquet puisse nourrir votre réflexion sur ses missions et sa place dans notre architecture judiciaire.

Autres champs de réflexions actuels susceptibles de connaître des évolutions sensibles :

Quelles modifications le Conseil supérieur de la magistrature pourrait-il connaître quant à sa composition et ses compétences ?

Comment sera remplacée la Cour de Justice de la République dont la suppression a été annoncée ?

Quelle sera l'organisation territoriale de la Justice de demain ?

En d'autres termes, comment faire en sorte que l'institution judiciaire qui doit être au service de nos concitoyens, soit plus efficace, plus effective ?

L'enjeu est de taille car il y a va de la crédibilité de l'institution judiciaire et donc du lien de confiance indispensable entre le justiciable et sa justice.

Il y a donc fort à parier que la Justice ne sera déjà plus celle d'aujourd'hui lorsque, dans 31 mois, vous serez nommés dans votre premier poste.

Comme toutes les évolutions, celles qui s'annoncent peuvent être vécues comme profondément anxiogènes car elles bousculent parfois des décennies de pratiques.

Il convient au contraire, à mon sens, de vivre cette période de transition avec intensité, comme source de réflexion et d'enrichissement pour une Justice de plus grande qualité.

L'Ecole que vous intégrez aujourd'hui doit donc vous permettre de devenir des magistrats compétents, dignes, loyaux et conscients de leurs responsabilités immenses.

Vous allez rendre la Justice de demain, vous êtes la Justice de demain et l'intérêt que vous porte la société française est à la mesure de ses attentes à l'égard de l'institution judiciaire : il ne se passe pas de semaine sans que la Presse, nos élus et même souvent nos collègues ne nous questionnent pour savoir qui sont ceux qui seront dans 31 mois les juges de nos concitoyens.

Alors quelques mots sur vous, avant de vous parler de votre école.

Vous êtes 351 issus de quatre modes de recrutement différents :

- 245 d'entre vous ont passé le 1<sup>er</sup> concours ouvert aux étudiants de moins de 31 ans,
- 30 ont été admis dans le cadre du 2<sup>ème</sup> concours ouvert aux fonctionnaires ayant 4 années d'expérience et moins de 48 ans,

- 6 d'entre vous sont issus du 3<sup>ème</sup> concours ouvert aux professionnels ayant 8 ans d'expérience dans le privé et moins de 40 ans
- et enfin, 71 d'entre vous ont été recrutés sur dossier par la commission d'avancement au titre de l'article 18-1 de l'ordonnance statutaire après 4 années d'expérience professionnelle.

Vous êtes donc à 70% des étudiants, mais je sais que beaucoup d'entre vous ont déjà eu une première expérience professionnelle notamment sous forme de stages ou de CDD et vous êtes à 30% de jeunes juristes, professionnels déjà accomplis, universitaires, avocats, directeurs de services de greffe, greffiers, policiers, gendarmes, inspecteur des douanes ou du travail, juristes d'entreprises...

19 d'entre vous ont fréquenté l'une des classes préparatoires intégrées de l'ENM dites « égalité des chances » et 37% de ceux issus du premier concours étaient bénéficiaires de bourses pendant leurs études supérieures.

Concernant le premier concours, vous étiez 2328 candidats mais 1655 à avoir passé l'ensemble des épreuves ce qui signifie un taux de sélectivité de 14,74%, soit quasiment le même taux depuis 3 ans.

Pour ce qui est du 2<sup>ème</sup> concours, vous étiez 144 présents aux épreuves pour 30 admis ce qui représente un taux de sélectivité de 20,83% soit nettement plus que l'année dernière pour laquelle ce taux était de 13,70%.

Enfin, vous étiez 49 présents aux épreuves du 3<sup>ème</sup> concours pour 6 reçus, soit 12,24% ce qui est également un taux supérieur d'environ 2% par rapport à l'année précédente.

Vous êtes des femmes à 74,36%, soit très légèrement plus qu'en 2017 puisque ce taux de féminisation était de 73,68% l'année dernière.

Sachez que cette féminisation croissante de la magistrature remonte en réalité aux années 2000, qu'il atteint 78,4% chez les magistrats de moins de 40 ans et environ 65% dans l'ensemble du corps.

Vous êtes âgés de 25 ans en moyenne si vous êtes issus du 1<sup>er</sup> concours et d'environ 35 ans si vous êtes issus d'un des trois autres modes de recrutement, ce qui fait un âge moyen de la promotion de 28 ans, âge stable depuis 2012.

51 d'entre vous sont chargés de famille soit un peu plus de 14%, pourcentage stable par rapport à l'année dernière.

Vous êtes titulaires à plus de 80% d'un Master 2 en droit et 38 d'entre vous sont également diplômés d'un institut d'études politiques.

Enfin, vous êtes 36% à être capables de vous exprimer aisément en Anglais.

Voici donc la photographie, forcément incomplète, de votre promotion 2018.

Mais évoquons à présent votre école et son histoire.

Il s'agit de l'une des plus anciennes écoles de magistrats au monde.

Elle fêtera dans un an, ses 60 ans d'expérience : Comme vous le savez, elle est le fruit de la 5<sup>ème</sup> République et de la volonté de Michel DEBRE de doter la France, d'une autorité judiciaire garante constitutionnelle des libertés individuelles.

D'abord nommée « Centre national d'études judiciaires » (CNEJ) en 1959, elle est hébergée à sa création au Ministère de la Justice, Place Vendôme, ce qui est sans doute révélateur de la conception de l'indépendance de la Justice à l'époque.

Mais rapidement, le fonctionnement du CNEJ exige son installation dans un autre immeuble du Ministère, situé rue de la Faisanderie dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

Le CNEJ est ensuite partiellement transféré à Bordeaux, à la demande de Jacques Chaban-Delmas, soucieux de renforcer la décentralisation du pays mais aussi bien sûr le rayonnement de sa ville.

Au début, il est installé à Bordeaux dans un immeuble situé 17 cours Xavier-Arnoz, une partie de l'administration de l'Ecole demeurant à Paris faute de place mais dès 1968, l'intégralité des services rejoint Bordeaux et c'est à cette époque que le projet de construire l'Ecole, telle que nous la connaissons aujourd'hui, prend forme.

Le 12 décembre 1972, après plusieurs années de chantier mené par l'architecte Guillaume GILLET, le CNEJ dorénavant nommé l'Ecole nationale de la magistrature, s'installe ici même.

A l'occasion de l'inauguration du bâtiment, Maurice AYDALOT, Premier Président de la Cour de cassation et président à ce titre du conseil d'administration de l'Ecole, indiquait à Jacques Chaban-Delmas : « *Vous avez souhaité..., que l'Ecole nationale de la magistrature ait son siège à Bordeaux. Sans doute ne vous faisiez-vous pas grande illusion sur ce qu'elle pouvait apporter à la prospérité économique de votre ville. Mais vous saviez que la prospérité d'une cité ne se mesure pas seulement en termes de comptabilité, qu'elle participe aussi de son rayonnement intellectuel comme de son prestige historique* ».

C'est dire l'image prestigieuse que votre Ecole représentait déjà à l'époque en tant que vecteur du rayonnement intellectuel de la ville.

Mais laissons de côté les considérations politiques de cette période qui nous valent d'être Bordelais aujourd'hui et attardons-nous quelques instants sur la merveille architecturale que représente aujourd'hui l'îlot judiciaire de Bordeaux.

Votre Ecole a en effet été construite sous l'influence, je le disais, de Guillaume GILLET, architecte, premier grand prix de Rome et académicien, spécialiste des bâtiments judiciaires et plus particulièrement pénitentiaires.

Nous lui devons cet édifice majestueux qui s'insère parfaitement entre les tours de l'ancien fort du Hâ, dont la construction remonte à 1453 sous le règne de Charles VII, espace qui a servi de prison jusqu'à la construction de l'ENM.

En d'autres termes, vous allez apprendre votre mission de gardiens des libertés, sur un lieu qui fut un lieu d'enfermement pendant plusieurs siècles et même de torture et de déportation dans la tour des Minimes, située dans la cour de l'Ecole, pendant la dernière guerre mondiale.

Ainsi la construction de l'ENM a entraîné la fermeture de la vieille et « lugubre » prison de Bordeaux, selon l'expression même de Guillaume GILLET.

Fermer une prison pour ouvrir une école, n'y avait-il pas de plus beau symbole ?

Vincent LAMANDA, ancien Premier Président de la Cour de cassation, a magnifiquement décrit cet édifice en ces termes : « *Dans ces lieux lumineux, sous les ondulations d'un toit couvert de cuivre, l'architecture semble conçue pour rompre l'isolement intellectuel souvent associé à la préparation aux concours d'entrée ; La transmission et l'échange entre les aspirants magistrats et leurs aînés, porteurs d'expérience et de savoir, s'en trouvent naturellement favorisés. Seule la recherche d'une*

*harmonie propice à la réflexion, comme aux débats d'idées qui enrichissent la formation dispensée, semble avoir guidée l'architecte ».*

Vous observerez la place centrale de la tour des Minimes qui symbolise pour Guillaume GILLET le positionnement du magistrat face à la société représentée par le bâtiment où vous vous trouvez, ouvert en demi-cercle autour de lui.

Suffisamment à l'écart des grondements de la cité tout en y étant au cœur mais baignée de lumière et de transparence, cette Ecole n'a pas pris une ride en presque 60 ans. Elle est le reflet de ce que doit être l'institution judiciaire : lieu de réflexion, d'observation sur la société, de débats et de décisions.

Aussi, respectez cet édifice comme un bien commun à toute la magistrature, car notre Ecole en symbolise les fondations institutionnelles mais aussi individuelles pour chacun d'entre nous. C'est ici, grâce à vos coordonnateurs de formation et à tous les personnels de l'ENM auxquels je tiens à rendre hommage pour leur dévouement et leur engagement à votre service, que vous deviendrez les magistrats dont notre pays a tant besoin.

Mais revenons à présent, à l'Ecole d'aujourd'hui.

Pour la diriger, je suis assisté d'Emmanuelle PERREUX votre directrice adjointe, mon bras droit à Bordeaux et d'un chef de cabinet, Maxime ANTIER, magistrat exceptionnel et mon plus proche collaborateur, dont je dis souvent qu'il est mes yeux et mes oreilles lorsque je suis absent ce qui est malheureusement fréquent compte tenu des activités de l'établissement parisien et de mes déplacements à l'étranger pour participer au rayonnement de l'ENM à travers le monde.

A leurs côtés, 4 sous-directrices et leurs adjointes, Emilie LAGRAVE pour l'organisation des concours – c'est elle qui a permis votre intégration, elle mérite donc toute votre reconnaissance – mais attention ! c'est elle aussi qui sera chargée avec toute son équipe du suivi votre évaluation, Sabine CORVAISIER qui est, avec son adjointe Delphine BOURGOUIN, responsable du déroulement pédagogique de la scolarité à Bordeaux, Sarah DUPONT, sous-directrice et Sandra DESJARDINS, chargée de mission, qui sont chargées des stages, soit 70% de votre temps de formation et enfin Isabelle MONTEILS, responsable du service documentation et recherche de l'Ecole qui vous aidera pour vos travaux avec Marie-Pierre BAGNERIS.

Aux côtés de ces magistrats, pour chacune des sous-directions ou département, travaillent de nombreux fonctionnaires sous l'autorité d'un chef de service : Pierre RICHEFORT pour les concours et l'évaluation des auditeurs, Isabelle TRARIEUX-CLAUSIER pour la scolarité, Sandra ROUX pour les stages et Guillemette HYBOIS pour le service documentation et recherche.

A ces services directement tournés vers la pédagogie, il faut bien entendu ajouter les services rattachés à mon cabinet notamment la communication avec Claire KELLER à sa tête, l'une des mémoires de l'Ecole et le service d'e-formation créé en 2015 qui a totalement rénové la pédagogie de l'ENM, dirigé par Magalie GRELLIER-FAUCAMPRE et son adjointe Alysse DAUDET, ainsi que les services dits supports, qui portent bien leur nom et sans lesquels l'Ecole n'aurait ni poumons, ni cœur.

Je veux parler bien entendu du secrétariat général avec à sa tête, Daniel CHASLES dont la compétence et la connaissance de l'Ecole sont immenses, des services informatiques avec Stéphane LEBOURG, des services financiers avec Jean-Michel AGUER, de la gestion des ressources humaines avec Guillaume DETOC et des services techniques avec Jacques BAUDRY.

Au sein de chacun de ces services, 222 agents que je ne peux malheureusement pas citer individuellement mais ils savent que leur engagement compte à mes yeux tout autant, déploient une énergie quotidienne et sans faille pour que l'École nationale de la magistrature rayonne partout en France et dans le monde.

Ne l'oubliez jamais lors de vos démarches administratives : leur concours à votre formation est essentiel et ils sont en droit d'attendre de vous d'autant plus de patience, de courtoisie et de respect que les effectifs de votre promotion sont, après ceux de la promotion 2016, les plus importants de toute l'histoire de l'ENM ce qui impacte très lourdement, vous pouvez aisément l'imaginer, le fonctionnement de chaque service.

Sachez également, qu'au sein de l'établissement parisien dirigé par Elie RENARD, directeur adjoint, travaillent environ 70 personnes chargées de la formation continue des magistrats soit un public d'environ 8.000 personnes, de la formation des professions spécialisées concernant les conciliateurs, les délégués du procureur, les juges consulaires et depuis cette année les conseillers prud'hommes, soit environ 16.000 personnes.

C'est également à Paris que se trouve le département international qui a concouru à la formation de 6000 magistrats en 2017 sans compter les partenariats noués avec de nombreuses écoles de magistrats un peu partout dans le monde, partenariats destinés au renforcement et la modernisation de ces centres de formation judiciaire.

Votre école participe ainsi directement à la formation professionnelle d'environ 30.000 personnes par an : c'est vous dire la logistique et l'organisation que cela impose mais aussi son rayonnement et sa responsabilité en termes de transmission de nos valeurs républicaines.

L'ENM a également été leader dans la signature toute récente, en octobre dernier, d'une déclaration mondiale des principes de formation judiciaire, attachés à tout Etat de droit ou se revendiquant comme tel.

Depuis 2009, l'ENM est organisée en huit pôles qui reflètent toutes les facettes des activités du magistrat :

- les pôles civil et pénal qui vous permettront d'acquérir les fondamentaux pour exercer vos futures fonctions : savoir étudier un dossier, gérer une permanence téléphonique au parquet, orienter une procédure, mener une instruction, diriger un entretien judiciaire, requérir ou présider une audience, rédiger et enfin motiver une décision de justice, argumentée et compréhensible pour le justiciable, ce qui constitue la mission essentielle du magistrat et son expression naturelle.
- Le pôle « Humanités judiciaires » traite des questions essentielles relatives au statut des magistrats, à leur déontologie, à leur responsabilité, à l'histoire de la justice, aux relations avec les avocats ou encore au temps judiciaire.
- Le pôle « environnement judiciaire » vous permettra de vous ouvrir à tous les partenaires du magistrat qui éclairent la Justice par leurs apports scientifiques : experts judiciaires, sociologues, économistes, criminologues, psychiatres, médiateurs...
- Le pôle « vie économique et sociale » doit vous ouvrir sur le monde de l'entreprise, le pôle communication vous sensibilisera à la question fondamentale de l'expression publique du magistrat et à celle de la relation avec le justiciable, le pôle « administration judiciaire » vous permettra de comprendre le fonctionnement de l'institution judiciaire.



- Enfin, le « pôle dimension internationale de la justice » abordera l'influence grandissante du droit international sur la jurisprudence interne et je suis heureux de vous annoncer à cet égard que l'ENM a été choisie par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères pour accueillir en juin prochain la réunion annuelle des directeurs des affaires juridiques des pays membres du Conseil de Sécurité de l'ONU.

C'est dire, encore une fois, comme le prestige de votre Ecole dépasse nos frontières : soyez en fiers mais aussi conscients de l'exemplarité qui doit dicter votre comportement quotidien.

Chaque pôle est animé par un ou plusieurs coordonnateurs de formation en lien étroit avec un doyen ou une doyenne qui n'est pas nécessairement un magistrat, signe de l'ouverture de l'Ecole :

- Monsieur le président Alain LACABARATS pour le pôle civil,
- Monsieur le premier avocat général Laurent LESMESLE pour le pôle pénal,
- Madame Dominique de la GARANDERIE, ancienne Bâtonnière du Barreau de Paris, pour le pôle vie économique et social,
- Monsieur François MOLINS, procureur de la République de Paris pour le pôle communication judiciaire,
- Monsieur Serge BRAMMERTZ, Procureur au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, concernant le pôle dimension internationale de la justice,
- Monsieur Benoit BASTARD, sociologue-chercheur au CNRS, pour le pôle environnement judiciaire,
- Monsieur Didier MARSHALL, premier président honoraire pour le pôle administration judiciaire ;

Je précise également que tous les ans, un bilan pédagogique est réalisé, pôle par pôle, notamment sur la base de vos évaluations et que le programme pédagogique est adapté, modifié et amélioré en fonction des enseignements retirés pour chaque séquence.

Votre programme ne sera donc pas le « copier-coller » de celui de vos prédécesseurs : l'ENM doit s'adapter en fonction de vos attentes, de celles de vos enseignants mais aussi de l'évolution de la société et des réformes législatives.

Vous l'avez compris, les domaines de compétences à investir sont donc immenses et l'on ne devient pas magistrat en un jour.

D'ailleurs, votre formation ne sera pas achevée dans 31 mois, elle devra se poursuivre tout au long de votre vie professionnelle avec cette conviction qu'un magistrat incompetent est non seulement un magistrat illégitime mais également un magistrat dangereux : dangereux pour ses concitoyens, dangereux pour l'institution judiciaire et dangereux pour les libertés.

Je souhaite qu'au-delà du savoir-faire technique que vous allez devoir acquérir - comment mener un entretien judiciaire, comment rédiger une décision de justice – les deux fils rouges de votre formation portent d'une part sur l'acquisition d'un savoir-être conforme aux règles déontologiques de notre statut et d'autre part, sur la nécessité d'apprendre à travailler collectivement, en équipe.

Sur le premier point, soyez convaincus que vous serez confrontés aux questions déontologiques beaucoup plus rapidement que vous ne le pensez car elles se situent au cœur de notre mission.

Un excellent juriste ne suffit pas à faire un bon magistrat, vous devrez également intégrer les règles déontologiques qui doivent animer chacun d'entre nous :

- délicatesse, courtoisie et loyauté dans vos relations avec les justiciables bien sûr mais aussi avec les avocats, le greffe, les enquêteurs, les experts et tous les partenaires de justice, sans oublier vos propres collègues.
- impartialité et vous le savez, le niveau d'exigence de nos concitoyens est de plus en plus important à ce sujet, la déclaration d'intérêts à laquelle vous serez assujettie au moment de votre prise de poste sera pour vous l'occasion de mener, en relation étroite avec votre chef de juridiction, cette introspection intime des liens qui vous unissent sur le plan personnel avec telle ou telle personne ou encore avec telle ou telle activité pouvant créer un doute sur votre indépendance et sur votre neutralité pour juger une affaire ;
- respect du secret professionnel parce qu'il est le socle de l'indépendance de la Justice ;
- dignité enfin, car je vous l'ai dit, vous représentez à présent dans tous les actes de la vie quotidienne, l'institution judiciaire.

Ces questionnements déontologiques se poursuivront au cours de votre stage en juridiction pendant lequel vous pourrez, si vous en éprouvez le besoin, solliciter le service de veille déontologique du Conseil supérieur de la magistrature qui a tout récemment décidé de le rendre accessible aux auditeurs de justice.

Votre boussole en la matière sera le recueil des obligations déontologiques des magistrats publiés en 2010 par le CSM et que je vous invite à lire et à relire tout au long de votre formation.

Sur le second point relatif à l'apprentissage du travail en équipe, il est indispensable que les futurs magistrats que vous êtes prennent conscience que l'indépendance juridictionnelle n'est nullement incompatible avec une réflexion collective destinées à définir les bonnes pratiques professionnelles et faire émerger des jurisprudences stables, argumentées, partagées et permettant une certaine prévisibilité judiciaire, indispensable au lien de confiance que les magistrats doivent entretenir avec la société française.

Comme le disait Bertrand LOUVEL, Premier Président de la Cour de cassation, à vos prédécesseurs de la promotion 2016, nous devons avoir « *un sens plus collégial de l'indépendance, mieux maîtriser nos tendances individualistes dans l'exercice de notre indépendance* ».

En outre, la mise en place progressive d'équipes de collaborateurs autour du magistrat, comme les greffiers assistants du magistrat, les juristes assistants, les assistants spécialisés ou les assistants de justice est sans doute la voie la plus efficace pour moderniser le fonctionnement de la justice mais encore faut-il avoir la culture du travail collectif.

Le magistrat ne doit plus être, cet artisan solitaire du droit qu'il a été pendant des décennies...il y a va de son avenir !

Un mot à présent sur la pédagogie mise en œuvre à l'Ecole : il est fini le temps de l'apprentissage passif, vertical de l'enseignant vers l'apprenant, plus proche du « gavage » de connaissances que de la réflexion.

L'ENM est une école d'application qui doit vous permettre à présent d'appliquer la règle de Droit que vos études universitaires vous ont permis d'acquérir, à des situations concrètes, complexes et intensément humaine.

Pour cela, vos coordonnateurs de formation auront recours à des travaux les plus proches possibles de la réalité juridictionnelle : des cas pratiques, des études de dossiers provenant des juridictions, des mises en situation avec des situations imprévues auxquelles tous les magistrats sont confrontés,

des simulations d'entretiens et d'audiences...bref, tout ce qui vous permettra ensuite d'être à l'aise au cours de votre stage juridictionnel.

Vous serez regroupés en directions d'études, les fameuses DE fonctionnelles, organisées autour de chacune des fonctions que vous pourrez exercer à la sortie de l'Ecole.

Ces DE réunissent une vingtaine d'auditeurs reflétant le plus possible la diversité de vos profils, mais aussi des élèves-avocats en stage PPI et de jeunes magistrats étrangers.

Mais avant cette période de scolarité, vous commencerez dans quelques jours le stage de 3 mois en cabinet d'avocats qui est le stage extérieur le plus long de votre formation.

Ce stage fera l'objet d'une préparation spécifique à l'Ecole avec des avocats afin de vous permettre de vous y adapter le mieux possible.

A votre retour, vous bénéficierez également d'un bilan collectif, toujours en présence d'avocats, pour en retirer les principaux enseignements.

Profitez de ce stage pour observer le fonctionnement de l'institution judiciaire et parfois, n'ayons pas peur des mots, ses dysfonctionnements.

Analyser ce que doivent être selon vous, les relations entre avocats et magistrats, c'est-à-dire les relations entre ceux dont dépend tant la qualité de la justice.

Découvrez les difficultés rencontrées par les conseils dans leurs relations avec l'institution judiciaire mais également avec leurs clients afin de pouvoir, demain, lorsque vous rendrez la justice, vous en souvenir.

Vous verrez ainsi que certains collègues considèrent maintenant qu'un avocat qui n'a pas pris rendez-vous ne doit pas être reçu par le magistrat, quand bien même celui-ci serait disponible, par principe et sous prétexte que les clients ne débarquent pas chez leur avocat sans rendez-vous....

Mais les avocats ne sont pas nos clients...et combien de fois, ai-je pu faire avancer un dossier ou avoir le ton juste lors d'une audience ou d'un interrogatoire grâce à la démarche préalable d'un avocat...

N'oubliez jamais qu'il n'y a pas de justice de qualité sans un dialogue de qualité entre magistrats et avocats.

Et rappelez-vous ce que disait encore récemment Bertrand LOUVEL, lors du colloque organisé à la Cour de cassation le 30 novembre dernier sur nos déontologies croisées, je le cite : « *Habités que nous sommes à remplir quotidiennement des fonctions toujours plus sollicitées en reproduisant les techniques acquises, magistrats et avocats, nous ne nous attardons plus, bien souvent, sur le sens des valeurs qui nous animent et qui nous réunissent dans un même service de la justice....Nous prêtons les uns et les autres des serments fondés sur les principes de dignité, de loyauté, de probité qui sont des rappels permanents au respect mutuel* ».

Vivez également pleinement les autres stages extérieurs pour vous ouvrir à des mondes professionnels dont nous ignorons souvent tout.

Le magistrat n'agit pas seul, dans un monde virtuel, son action s'inscrit toujours dans un contexte particulier et ses décisions doivent également prendre en compte ce contexte.

Ainsi, au cours de cette période de formation, un grand nombre d'entre vous se rendront dans d'autres écoles européennes pour découvrir la conception que nos partenaires européens ont de l'office du magistrat et nous accueillerons inversement à Bordeaux des auditeurs du réseau européen de formation judiciaire.

Profitez-en pour développer votre culture professionnelle européenne qui vous sera très utile par la suite lorsque vous devrez initier des actions de coopération judiciaire ou tenir compte de la dimension internationale d'un dossier.

D'autres se rendront au sein des écoles françaises du service public comme l'école nationale de la protection judiciaire de la jeunesse, l'école nationale de l'administration pénitentiaire, l'école

nationale des greffes, l'école des officiers de la gendarmerie nationale, celle des commissaires de police ou celle encore de la protection civile.

Partagez, échangez, réfléchissez à cette occasion à la place du magistrat au sein de l'Etat et aux partenariats qu'il doit savoir nouer avec les autres administrations pour rendre la Justice plus efficace, sans pour autant perdre sa spécificité et son indépendance.

Observez avec attention les difficultés rencontrées par tous ces partenaires de justice dans l'exercice quotidien de leurs missions et je pense particulièrement aux forces de l'ordre, aux surveillants de prison et aux éducateurs.

N'oubliez jamais qu'à l'occasion de ces échanges, vous représenterez d'ores et déjà, l'institution judiciaire et veillez à renvoyer une image d'ouverture et de dialogue tout en expliquant l'office du juge.

Il vous sera également proposé des activités que vous ne pourrez plus jamais connaître par la suite, comme assister à une autopsie ou participer à des extractions judiciaires : n'hésitez pas un instant à profiter de votre passage à l'Ecole pour découvrir ces mondes professionnels nouveaux avec lesquels vous serez amenés à travailler par la suite.

D'une manière générale, ne sous-estimez pas l'importance des activités du pôle « environnement judiciaire », elles font partie de votre formation au même titre que celles des autres pôles.

Devenez les acteurs de votre formation : travaillez vos points faibles, un service de tutorat est mis en place pour ceux d'entre vous qui rencontreront des difficultés, soyez curieux, ayez soif d'apprendre, de découvrir, de questionnements sur l'office du magistrat.

Vos coordonnateurs de formation sont là pour vous guider, vous éclairer, vous conseiller : ce sont tous des magistrats expérimentés, de très grande valeur, animés par la passion de transmettre leur savoir et leur idéal de justice.

Ils seront aidés dans leur mission par des magistrats enseignants associés, toujours en poste en juridiction, qui acceptent de donner de leur temps pour vous permettre de vous former au plus près de la réalité du terrain.

Alors oui, vous allez être évalués pendant toute votre formation : que ces évaluations ne soient pas obsessionnelles, elles sont importantes mais vous serez évalués toute votre vie professionnelle. Investissez-vous au maximum dans votre formation et votre évaluation suivra naturellement.

Mais au-delà de vos responsabilités, lourdes de conséquences pour les justiciables, sachez préserver votre équilibre personnel.

Il est bien difficile de rendre une bonne justice lorsque l'on est soi-même en proie à des tourments et vous le savez aussi bien que moi, la vie n'est pas un long fleuve tranquille.

Il vous faudra donc trouver cette juste distance entre l'écoute du justiciable, souvent douloureuse et angoissante et votre propre équilibre.

Soyez donc exigeants avec vous-même car le peuple français attend beaucoup de vous mais n'oubliez pas de vous ressourcer régulièrement pour incarner une justice compétente, humaine et apaisante.

Permettez-moi pour conclure ce propos d'accueil, de vous présenter tous mes souhaits d'une formation enrichissante, ouverte sur le monde et performante.

Je ne vous cache pas que lorsque j'ai pris mes fonctions, il y a un an et demi, j'aurais volontiers signé pour les 31 mois que vous allez vivre : jamais plus par la suite, au cours de votre parcours professionnel, vous ne connaîtrez cette diversité, même si elle vous demandera beaucoup d'investissement et de faculté d'adaptation.

Mais elle vous ouvrira la voie d'un métier exceptionnel, au cœur de la vie de nos concitoyens, source permanente de réflexions et d'observations sur notre société.

Pour l'avoir exercé pendant 28 ans, je peux vous assurer que pas un instant, pas une seule seconde, même dans les moments de stress, de doute et parfois d'épuisement, je n'ai regretté d'avoir franchi la porte de celle qui est maintenant votre école.

Je vous remercie de votre attention.

*Seul le prononcé fait foi.*